


Zoo de St-Félicien

par ??

Cette année encore, le président de la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), François Vaudreuil, encourage tous les membres des syndicats affiliés à penser au Camp de vacances Boréal du zoo sauvage de Saint-Félicien lorsque viendra le temps de décider, le cas échéant, à quel endroit envoyer ses enfants pendant l'été.

« L'initiative du camp de vacances permet de consolider les emplois des membres du syndicat et surtout d'ouvrir une fenêtre plus grande sur ce magnifique centre de conservation de la biodiversité boréale », relate Yves Laprise, président du Syndicat des employés de la société zoologique Saint-Félicien (CSD). 



LE CAMP DE VACANCES BORÉAL
DU ZOO SAUVAGE DE ST-FÉLICIE

Tu as entre 8 et 12 ans
et tu veux t'amuser ?

Tu aimes observer les plantes, les animaux et vivre de nouvelles expériences ?
Nous avons l'endroit rêvé pour toi !
Inscris-toi au Camp de vacances boréal du Zoo sauvage de St-Félicien.
Nous t'offrons un camp spécialisé en écologie et en science de la nature qui t'émerveillera !

du 25 juin au 19 août 2006 (places limitées)

Viens découvrir la Boréalie
ET VIVRE UNE EXPÉRIENCE EXCEPTIONNELLE !

ZOO SAUVAGE DE ST-FÉLICIE
CENTRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ BORÉALE

1 800 667-5687 (poste 221)

www.borealie.org

Camp Vacances CERTIFIÉ ACCO

Jean-Luc Déchêne quitte la Centrale des syndicats démocratiques (CSD)

par Jacqueline de Bruycker



Jean-Luc Déchêne s'est attaqué, depuis le 10 mai, à un nouveau défi, celui de médiateur-conciliateur au ministère du Travail.

« Je n'ai jamais regretté ma décision d'avoir joint les rangs de la CSD, j'aimais mon métier de conseiller, mais, après toutes ces années, j'avais un certain besoin de changement, de renouveau », note-t-il.


Il était étudiant à l'Université Laval de Québec en relations industrielles, quand un proche, Raymond Lortie, qui travaillait alors à la CSD-construction lui a fait part qu'il y avait un poste de conseiller syndical de libre à la Fédération démocratique de la métallurgie, des mines et des produits chimiques – CSD, pour la région de Québec.

Les valeurs de démocratie, de justice sociale, d'équité, auxquelles il adhère, le sens de l'engagement qui l'habite le poussent à proposer sa candidature. C'était en 1980. « Mes valeurs coïncidaient tout à fait avec celles de la Centrale, le projet de la CSD correspondait à ma propre vision de la

société, des relations du travail, je n'ai eu aucune difficulté à m'intégrer à l'équipe », souligne-t-il.

Conseiller syndical pendant 26 ans, il a vécu des grèves, connu des moments difficiles, remporté des victoires, subi des défaites, mais ce qui a été le plus important pour lui, ce qui l'a vraiment marqué, ce sont les contacts directs avec les membres des syndicats affiliés qu'il a desservis tout au long de ces années. « Cette relation de proximité que j'avais avec eux va terriblement me manquer. J'ai passé de très bons moments avec ces militants, à tel point qu'ils étaient devenus des amis pour moi. Ça a été très difficile de les quitter », reconnaît-il.

Jean-Luc Déchêne se sentait bien dans l'organisation, mais il avait aussi le goût de relever de nouveaux défis et quand une opportunité s'est présentée à lui il y a deux ans, il l'a saisie. Il s'est présenté au concours lancé par le ministère du Travail, a passé les examens et a finalement décroché un poste de médiateur-conciliateur.


« Le rôle que j'ai maintenant à assumer est plus neutre, mais il s'inscrit dans la suite de mon engagement à la CSD et ce sont toujours les mêmes valeurs qui vont continuer de m'animer », conclut-il. 

L'équipe nationale à la syndicalisation

Les militants de la Centrale ainsi que son personnel affecté à la syndicalisation apportent toute l'information et le soutien requis aux groupes de travailleurs qui désirent se syndiquer, mais également aux groupes déjà syndiqués qui souhaitent joindre les rangs de la CSD.

L'équipe nationale à la syndicalisation met tout en œuvre afin de permettre à tout regroupement de salariés :

- ✓ d'adhérer à une organisation syndicale distincte, dirigée uniquement par les travailleurs;
- ✓ de se donner une force collective pour que cessent les iniquités et le favoritisme dans le milieu de travail;
- ✓ de participer à toutes les décisions concernant son syndicat et sa Centrale.

Contacts, dépistage, références, des moyens bien simples d'aider l'équipe nationale à la syndicalisation de permettre à de plus en plus de salariés au Québec de se faire respecter, d'améliorer leurs conditions de travail et de participer aux décisions les concernant. 



(De gauche à droite) René Poitras, Jocelyn Gélinas, Martin L'Abbée, Lyne Gauthier, Ginette Provençal et Réjean Audy.


Fouilles abusives

par Jacques Désy

Le Syndicat démocratique des employés de commerce Saguenay – Lac-Saint-Jean, solidement appuyé par Marie-Claude Boily, permanente syndicale à la négociation à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), ont remporté une très belle victoire à la fin de l'année 2005 lorsque un tribunal d'arbitrage leur a donné raison dans le cas de griefs déposés pour pratiques et fouilles abusives et illégales de la part de l'employeur, Les quincailleries Potvin – Bouchard.

Par les griefs, le syndicat soulève, entre autres, les questions suivantes : « *La politique de prévention des pertes de l'employeur est-elle légale? Si oui, les deux fouilles subies par les salariés Daniel Couture, chef d'équipe du département des matériaux à Chicoutimi, et André Laforest, livreur à Alma, sont-elles légales, raisonnables, justifiables?* »

Dans ses conclusions, l'arbitre Carol Girard a affirmé que la fouille systématique des boîtes à lunch et des sacs à main des salariés était illégale et injustifiée et contrevenait à la Charte des droits et libertés et accueillait ainsi les griefs.

« *Les fouilles pratiquées par l'employeur étaient non seulement discriminatoires, mais très humiliantes puisqu'elles l'étaient au vu et au su de la clientèle. Dans leurs témoignages, les représentants de l'entreprise alléguaient le vol de panneaux de contreplaqué, par exemple, pour justifier les fouilles du sac à main ou de la boîte à lunch!!! Le droit à la vie privée prime sur le droit de fouille* », a expliqué Marie-Claude Boily à la suite de la décision de l'arbitre. 



Marie-C. Boily

Nouvelles localisations

par ??

La **Centrale des syndicats démocratiques (CSD)** et la **CSD Construction** se sont relocalisées à deux endroits dans la province : à Victoriaville, au cours du mois de janvier, et à Montréal, depuis le 1^{er} avril.

De nouvelles installations pour de nouveaux grands défis. Au plaisir de vous y rencontrer.



CSD Montréal

9405, Sherbrooke Est, bureau 2000
Montréal Qc H1L 6P3

CSD Construction Montréal

9403, rue Sherbrooke Est, bureau 1000
Montréal Qc H1L 6P2



CSD Centre-du-Québec

66, boulevard Labbé Sud
Victoriaville Qc G6S 1B5

Le français au travail

par Normand Pépin

Supplément salarial

Allocation, indemnité, prime... À chacun son domaine.

Il existe plusieurs formes de supplément salarial et plusieurs termes pour les désigner, que ce soit, à titre d'exemple, allocation, indemnité, prime, mais ces termes sont loin d'être interchangeables.

Selon le Grand dictionnaire terminologique (GDT) de l'Office québécois de la langue française (OQLF), le terme *allocation* est presque exclusivement utilisé en français au sens de « prestation de la sécurité sociale versée par l'état ». Il désigne donc une somme d'argent versé par L'État que reçoit une personne dans des situations particulières. En revanche, précise le GDT, lorsqu'il est question de conditions de travail, c'est le terme *indemnité* qui est utilisé.

Ainsi, il conseille d'éviter d'employer *allocation de vacances*, il faut plutôt lui préférer *indemnité de congé payé* ou *indemnité de congé annuel*. Du même souffle, il condamne l'appellation *paie de vacances*, un calque de l'anglais *vacation pay*. C'est une impropriété en français, puisque le terme *paie* désigne une somme d'argent que touche périodiquement un salarié en contrepartie de son travail. Or, comme le salarié est en vacances, c'est donc dire qu'il ne travaille pas et, par conséquent, qu'il ne reçoit pas une paie, mais bien une indemnité.

Quant au terme *indemnité*, c'est une somme d'argent versée au salarié pour compenser certaines pertes ou pour rembourser certains frais. À titre d'exemple, une indemnité de séjour, une indemnité kilométrique, une indemnité de déménagement, une indemnité d'isolement ou encore une indemnité de transfert.

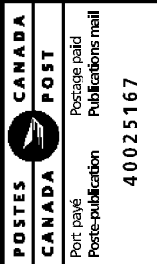
Prime définit un supplément de rémunération versé au salarié en compensation de certains inconvénients ou risques liés aux conditions de travail, ou encore à titre de récompense, d'encouragement et non en remboursement de frais exigés par l'exercice de ses fonctions.

Le GDT précise que la prime gratifie soit un travail et les modalités de sa réalisation (prime de rendement, prime d'objectif, etc.) soit les conditions de travail (prime de nuit, prime de soir, prime de poste, etc.).

Par contre, les termes prime de séparation, prime de service sont à éviter, il faut plutôt utiliser les termes indemnité de cessation d'emploi et prime d'ancienneté.

Quant au terme *bonus*, c'est un anglicisme lorsqu'il est employé au sens de « *prime* ».

Très souvent, déplore le GDT, les termes *indemnité* et *prime* sont souvent utilisés l'un pour l'autre en français, il précise que la notion de « dédommagement » est liée au premier, alors que le second évoque l'idée de « récompense et d'encouragement ». 



La CSD à travers le Québec

QUÉBEC
(siège social)
801, 4^e Rue, # 300
Québec (Québec)
G1J 2T7
tél. : (418) 529-2956

MONTRÉAL
9405, rue Sherbrooke Est
Bureau 2000
Montréal (Québec)
H1L 6P3
tél. : (514) 899-1070

**MONTMAGNY —
BAS-SAINT-LAURENT**
119, av. Collin
Montmagny (Québec)
G5V 1B7
tél. : (418) 248-5766

**SAGUENAY —
LAC-SAINT-JEAN**
3310, boul. Saint-François
Jonquières (Québec)
G7X 2W9
tél. : (418) 547-2622

CENTRE-DU-QUÉBEC
66, boul. Labbé Sud
Victoriaville (Québec)
G6S 1B5
tél. : (819) 758-3174

ESTRIE
1009, rue Galt Ouest
Sherbrooke (Québec)
J1H 1Z9
tél. : (819) 569-9377

RICHELIEU-YAMASKA
11, rue Chapleau
Granby (Québec)
J2G 6K1
tél. : (450) 375-1122

MAURICIE
141, rue Beauchemin
Trois-Rivières (Québec)
G8T 7L4
tél. : (819) 376-3339

BEAUCE
11 720, 1^{re} Avenue
C.P. 1
Saint-Georges Est
(Québec)
G5Y 2C4
tél. : (418) 228-9577



www.csd.qc.ca